

Formations Certifiantes en Massages - Année 2021-2022

Bulletin d'inscription

A renvoyer à l'asbl "Ressourcements" : Welriekendedreef 45 - B-3090 Overijse

Tél : +32-2-657 65 37 • E-mail : info@ressourcements.be

Nom..... Prénom..... Date de naissance..... Sexe.....
Adresse..... N° Bte.....
Code Postal..... Localité
Tél. Fax. GSM.....
E-mail Profession

Je m'inscris à une ou plusieurs formations en Massage : cochez le(s) formations, le(s) niveau(x) et le groupe choisis) :

- Réflexologie Plantaire : Module Initiation (16h : 160 €)
- Réflexologie Plantaire : Module Approfondissement (64h : 700 €)
- Drainage Lymphatique : Module Initiation (16h : 160€)
- Drainage Lymphatique : Module Approfondissement (64h : 700€)
- Shantala : Formation professionnelle certifiante (24h/240€)

J'ai moins de 26 ans, ou plus de 60 ans : je bénéficie de 25% de réduction (voir calcul au verso)

Nous venons en couple: nous bénéficions de 25% de réduction sur une de nos inscriptions (voir calcul au verso)

Attention, veuillez noter que ces réductions ne sont pas cumulables entre elles !

A : paiement en 1 fois

Je paie le montant total en une fois, soit€ :

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressourcements : IBAN BE85 0013 7369 5206

B : paiement en 2 fois

Je paie un acompte de 30%, à savoir€ :

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressourcements : IBAN BE85 0013 7369 5206

et je paierai le solde, à savoir€, au plus tard, pour le 1er jour de la formation :

en espèces, par virement au compte du Centre Ressourcements : IBAN BE85 0013 7369 5206

C : paiement via un ordre permanent (fournir obligatoirement une photocopie de l'ordre permanent !)

Je paie un acompte de 30%, à savoir€ :

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressourcements : IBAN BE85 0013 7369 5206,

je paierai le solde en mensualités de € via un ordre permanent prenant fin le

(il doit obligatoirement prendre fin au plus tard le dernier jour de la formation).

Je suis en règle de cotisation pour l'asbl Ressourcements pour l'année scolaire 2021-2022

Je règle ma cotisation de 20€ pour l'asbl Ressourcements pour l'année scolaire 2021-2022

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressourcements : IBAN : BE61 3101 6268 1517

Veuillez indiquer, ci-dessous, la mention "Pour accord. Lu et approuvé".

Mention

Date

Signature

Modalités d'inscription

INSCRIPTIONS

- Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à la date de versement d'un acompte, chaque groupe étant limité à 12 participants maximum.
- Tout désistement dans la période qui précède de deux mois le premier jour de la formation permettra le remboursement intégral des sommes déjà versées.
- Le Centre "Ressourcements" se réserve le droit d'annuler un stage dans le cas où le nombre d'inscrits ne serait pas suffisant pour couvrir les frais engagés. Dans ce cas, l'acompte sera intégralement remboursé.
- Pour vous inscrire à une formation, vous devez vous acquitter du prix du stage, augmenté de la cotisation annuelle obligatoire de 20 € à l'asbl "Ressourcements" (à ne payer que lors de la 1ère inscription de l'année). Attention, les cotisations sont à renouveler au début de chaque nouvelle année académique.
- Pour calculer le montant de votre réduction, voir informations ci-dessous.

PRIX DE LA FORMATION

Le prix de la formation inclus le prix du syllabus ainsi que 5 x 2h de séance individuelle de testing avec le formateur (voir description ci-dessous). Ces heures sont calculées sur base d'un prix forfaitaire de 40 €/h.

PAIEMENTS DES STAGES ET FORMATIONS

- Acompte d'1/3 du montant total de la formation ou du niveau choisi, selon la formule pour laquelle vous aurez opté.
- Le paiement de cet acompte rend votre inscription à la formation ferme, complète et définitive.
- En cas d'abandon en cours de formation, aucun remboursement ne sera effectué et le paiement par ordre permanent ne pourra, en aucun cas, être interrompu avant le terme fixé.

EVALUATION ET CERTIFICATION DES FORMATIONS DE MASSAGE

Les formations de Réflexologie Plantaire et de Drainage Lymphatique incluent dans le module d'approfondissement une séance individuelle de deux heures d'évaluation avec la formatrice.

Durant cette séance, il y aura une partie théorique et pratique sur la matière apprise lors du module d'initiation et du module d'approfondissement. Pour passer cette évaluation, chaque participant doit pouvoir prouver qu'il a donné 10 massages et reçu 10 massages reprenant le contenu de la matière apprise.

COMMENT CALCULER LES RÉDUCTIONS SUR LE PRIX DES STAGES ET DES FORMATIONS?

- Pour les formations, la réduction n'est calculée que sur le montant "hors séances individuelles d'évaluation et de testing", incluses dans la formation. Pour calculer votre réduction, vous devez d'abord soustraire du prix total, le montant correspondant aux heures de séances individuelles et d'évaluation calculées au prix forfaitaire non-réductible de 40 €/h.

Exemple 25% de réduction : Nombre d'heures total de formation : 84h. Dans ces 84h, sont incluses 80h de formation collective et 2x 2h de testing individuel pour chacun des niveaux. Pour calculer votre réduction, soustrayez d'abord 160 € (4h x 40 €/h) du montant total, ce qui donne : 594 - 160 = 434. De ce montant vous soustrayez 25%, à savoir 108,50 €, ce qui donne 434 - 108,50 = 325,50 €.

Votre formation vous reviendra donc à : 325,50 + 160 = 485,50 € au lieu de 594 €.

- Les réductions ne sont pas cumulables entre elles!

PRÉCISIONS SUR LA COTISATION ANNUELLE OBLIGATOIRE À L'ASBL

Le Centre Ressourcements - Ecole Belge de Thérapie & Pratiques Psycho-Corporelles a été créé en 1992 en tant qu'association de fait et est devenu une association sans but lucratif à partir de 1995. Ses statuts ont été publiés au Moniteur belge le 7/3/96 sous le n° 435496. En tant qu'asbl, ses statuts prévoient que pour participer aux activités organisées en son sein, il est nécessaire d'être membre adhérent en règle de cotisation. Le montant de la cotisation en tant que membre adhérent est fixé annuellement par le Conseil d'Administration. Pour l'année 2021-2022, la cotisation s'élève à 20€. Cette cotisation n'est payable qu'une fois par an au moment de la 1ère inscription de l'année. Elle est réglable en espèces ou par virement mais, dans ce cas, il est important de le faire séparément du montant du droit d'inscription.